

Le 12 août 2015

Madame Micheline Van Erum
Présidente
Association pour la protection du lac Sauvage
447, Croissant Boyer
Montréal (Québec) H9C 2S2

Madame,

La MRC des Laurentides accuse réception de la position de votre organisation qui nous fut acheminée le 3 août 2015 et qui concerne un projet potentiel de villégiature près du lac Castor à Saint-Faustin-Lac-Carré et sur le territoire intramunicipal faisant partie du Parc écotouristique de la MRC des Laurentides et désigné comme le Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL).

En octobre 2014, la MRC des Laurentides publiait un *Guide pour une villégiature environnementale et durable* qui avait pour but d'étudier comment il serait possible d'orienter le développement de la villégiature dans une perspective de développement durable. Une des principales idées mises de l'avant est que le développement de la villégiature doit s'adapter à son milieu biophysique et humain d'implantation et non l'inverse. Les modalités d'implantation (marges de recul, densité d'occupation du sol, etc.) adaptées au milieu d'accueil sont préférables à l'application de mesures normatives mur-à-mur à la grandeur du territoire. Suivant cette idée, l'étude identifia trois pôles de développement potentiel et utilisa celui dont il est question pour évaluer dans quelle mesure s'appliqueraient les principes proposés dans un cas concret.

Par ailleurs, le plan d'actions intégré au guide prévoit le développement d'un secteur de villégiature durable sur les terres du domaine de l'État. À cette fin, l'utilisation d'un des trois sites étudiés pourrait effectivement être envisagée. Toutefois, comme il est spécifié :

« Les objectifs, les composantes et les modalités de mise en œuvre doivent s'inscrire en conformité avec la planification type décrite au chapitre précédent du projet (n.d.a. l'étude de cas du lac Castor), bien que le choix définitif du site puisse se retrouver dans un autre lieu doté d'un potentiel d'intérêt sur les terres du domaine de l'État.¹ »

La MRC des Laurentides ne jugea conséquemment pas opportun, au moment de la publication du guide, à l'automne 2014, de promouvoir ce qui demeure une étude de cas.

MRC des Laurentides

¹ MRC des Laurentides, (2014). *Guide pour une villégiature environnementale et durable*, page 178.

Au printemps 2015, nous constatâmes qu'elle suscitait des questionnements légitimes auprès de la population. Nous réalismes parallèlement que plusieurs autres projets liés au site du CTEL (développement récréatif, aménagement forestier, etc.) interpellèrent les nombreuses parties prenantes du territoire (gestionnaire du site, associations de riverains, forestiers, Refuges perchés, etc.) C'est pour cette raison que le comité de développement du CTEL fut créé et dont le Regroupement des associations de lacs de Saint-Faustin-Lac-Carré fait parti.

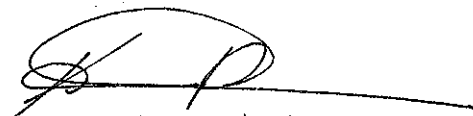
Lors de la première rencontre de ce comité, le 13 mai, la MRC indiqua que le choix du site d'un éventuel projet de développement de villégiature n'était pas arrêté et s'engagea du même souffle à tenir les parties prenantes informées des développements des divers dossiers relatifs au CTEL. Le contenu de la lettre que vous nous avez acheminé le 3 août donne à croire que ces informations ne furent pas diffusées comme il se devait auprès des membres de votre organisation.

Nous réitérons donc aujourd'hui que le choix du site du lac Castor pour un projet de villégiature demeure spéculatif. Nous prenons note de la position de votre organisation et nous tiendrons compte des arguments soulevés lors de la sélection d'un site si un projet de développement de villégiature venait qu'à voir le jour. Nous sommes conscients que la vente de terres publiques suscite aujourd'hui des enjeux différents de ceux qui prévalaient lorsque les terres publiques situées aux alentours du lac Sauvage furent privatisées.

Nous désirons également continuer à intégrer les parties prenantes du territoire dans la planification du développement du Centre touristique et éducatif des Laurentides. Nous espérons que le Regroupement des associations de lacs de St-Faustin-Lac-Carré demeurera un membre collaboratif à cet égard. Une prochaine rencontre pour poursuivre le processus entamé aura d'ailleurs lieu une fois que la saison estivale sera terminée.

Dans l'intervalle, nous espérons que ces informations précisent les intentions de la MRC des Laurentides quant au développement de projets de villégiature sur son territoire.

Nous demeurons dans un esprit de collaboration.



Kaven Davignon, urbaniste
Directeur, Planification et Aménagement du territoire

Cc. :

Pierre Poirier, maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Pierre Leduc, président du Regroupement des associations de lacs de St-Faustin-Lac-Carré
Diane Lachaine, présidente de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou
Sylvain Pagé, Député de Labelle